

fidinter

The logo for fidinter features the word "fidinter" in a lowercase, serif font. Below the text is a horizontal orange line that is slightly curved at its ends.

Fondation de prévoyance Musiques-Arts, Genève

---

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'exercice 2019

Lausanne, le 21 avril 2020

14946 Ch/Me/Dn (6/1)

## Rapport de l'organe de révision

---

Au Conseil de fondation de la  
Fondation de prévoyance Musiques-Arts, Genève

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance Musiques-Arts, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Mandats de révision*

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne  
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Membre d'EXPERTSuisse



Membre indépendant

## *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

## **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 21 avril 2020

Fidinter SA

Giovanni Chiusano  
*Expert-comptable diplômé*  
*Expert-réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*

er Chloé Peguiron  
*Master ès Comptabilité, Contrôle et Finance*

Annexe : - Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

	Annexe	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placements</b>	<b>603</b>	<b>156'238'183.23</b>	<b>140'040'550.39</b>
Liquidités		7'565'323.31	4'966'838.54
Obligations		55'150'443.74	52'582'552.13
Actions		58'878'659.82	49'940'122.77
Immeubles	703	4'753'026.00	5'171'815.00
Fonds de placement immobilier		16'063'208.09	14'069'133.30
Produits alternatifs		13'827'522.27	13'310'088.65
Contrat à terme		0.00	0.00
<b>Comptes de régularisation actif</b>		<b>1'347'630.76</b>	<b>1'210'196.39</b>
Comptes de régularisation actif	701	358'597.75	371'227.25
Créances envers des tiers		519'889.48	357'559.89
Compte courant employeurs	606	469'143.53	481'409.25
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>157'585'813.99</b>	<b>141'250'746.78</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Dettes</b>		<b>483'747.00</b>	<b>719'655.95</b>
Prestations de libre passage et autres prestations à payer		200'358.85	315'791.75
Autres dettes		35'194.80	262'014.30
Compte courant employeurs	606	248'193.35	141'849.90
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>702</b>	<b>365'519.49</b>	<b>341'279.28</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Avec renonciation de l'employeur		0.00	0.00
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>152'376'563.30</b>	<b>147'077'377.55</b>
Capitaux de prévoyance assurés actifs	504	64'073'191.50	62'816'218.55
Capitaux de prévoyance invalides	505	1'069'633.80	1'383'919.00
Réserve mathématique des rentes de rentiers	507	77'008'272.00	75'372'527.00
Provisions techniques	508	10'225'466.00	7'504'713.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>510</b>	<b>4'359'984.20</b>	<b>0.00</b>
<b>Capital de la fondation/Insuffisance de fonds libres</b>		<b>0.00</b>	<b>-6'887'566.00</b>
Insuffisance de fonds reportés		-6'887'566.00	-6'887'566.00
Capital de fondation		0.00	0.00
Excédent de produits de l'exercice		6'887'566.00	0.00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>157'585'813.99</b>	<b>141'250'746.78</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>7'707'077.05</b>	<b>7'488'555.35</b>
Cotisations des salariés	2'644'391.80	2'575'780.45
Cotisations de l'employeur	4'293'492.20	4'182'366.95
Cotisations d'assainissement de l'employeur	0.00	0.00
Versement réserve de contributions de l'employeur	0.00	0.00
Rachats assurés	757'080.60	716'952.05
Rachats employeurs	0.00	0.00
Apport extraordinaire de l'employeur pour assainissement	0.00	0.00
Gain technique	0.00	0.00
Subside du Fonds de garantie	12'112.45	13'455.90
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>1'081'526.69</b>	<b>195'192.48</b>
Apports de libre passage	1'081'526.69	105'142.48
Remboursement EPL	0.00	90'050.00
<b><i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i></b>	<b><i>8'788'603.74</i></b>	<b><i>7'683'747.83</i></b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-8'437'367.40</b>	<b>-10'300'488.40</b>
Rentes de vieillesse	-7'471'332.15	-7'266'113.65
Rentes de survivants	-790'894.20	-747'414.00
Rentes d'invalidité	-140'063.20	-174'739.00
Capital retraite	-35'077.85	-412'977.85
Prestations en capital au décès/invalidité	0.00	-1'699'243.90
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-1'134'397.40</b>	<b>-769'397.35</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-898'125.00	-524'397.35
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-236'272.40	-245'000.00
<b><i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i></b>	<b><i>-9'571'764.80</i></b>	<b><i>-11'069'885.75</i></b>
<b>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>-5'299'185.75</b>	<b>-3'816'601.20</b>
Constitution capitaux de prévoyance des assurés actifs	-394'252.45	2'393'073.20
Dissolution de capitaux de prévoyance des invalides	329'376.40	-943.40
Constitution réserve mathématique des rentes de retraite	-1'635'745.00	-4'256'848.00
Constitution de provisions techniques	-2'720'753.00	-1'951'883.00
Dissolution / Constitution de la réserve de contributions de l'employeur	0.00	0.00
Rémunération des capitaux de prévoyance	-877'811.70	0.00
<b>Produits d'assurance</b>	<b>2'212'353.95</b>	<b>3'050'757.75</b>
Prestations d'assurance	2'212'300.40	3'050'668.65
Parts aux bénéficiaires de la compagnie d'assurance	53.55	89.10
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-345'578.05</b>	<b>-317'662.00</b>
Primes d'assurance - risque	-310'271.55	-285'284.20
Primes d'assurance - frais de gestion	-35'306.50	-32'377.80
Cotisations au fonds de garantie	0.00	0.00
<b>RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D' ASSURANCE</b>	<b>-4'215'570.91</b>	<b>-4'469'643.71</b>

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

COMPTE D'EXPLOITATION

		2019		2018
		CHF		CHF
<b>Résultat net des placements</b>	<b>605</b>	<b>15'721'158.68</b>	<b>605</b>	<b>-7'317'506.89</b>
Charge net des liquidités/marché monétaire		-128'629.47		-479'235.26
Intérêts sur comptes courants		-383.68		-26'167.73
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		0.00		0.00
Obligations		2'342'665.00		-575'651.73
Actions		12'614'089.38		-5'180'167.79
Fonds immobiliers		2'000'819.00		68'791.39
Immeuble	703	-237'722.34		69'205.71
Produits alternatifs/structurés		423'439.03		106'983.06
Fonds GAM		0.00		0.00
Frais de gestion de fortune	6053	-553'219.60	6053	-550'696.57
Transactions et frais d'impôts	6053	-739'898.64	6053	-750'567.97
<b>Autres produits</b>		<b>7'168.15</b>		<b>12'178.05</b>
Produits divers		7'168.15		12'178.05
Commission de l'assureur		0.00		0.00
<b>Frais d'administration</b>	<b>704</b>	<b>-265'205.72</b>		<b>-231'516.81</b>
Administration générale		-124'501.20		-124'501.20
Honoraires de l'organe de révision / expert en prév. prof.		-54'388.50		-27'693.60
Emoluments des autorités de surveillance		-9'503.65		-11'794.20
Charges diverses		-76'812.37		-67'527.81
<b>Excédent des charges/produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>11'247'550.20</b>		<b>-12'006'489.02</b>
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		-4'359'984.20		5'118'923.02
<b>EXCEDENT DES PRODUITS / CHARGES</b>		<b>6'887'566.00</b>		<b>-6'887'566.00</b>

## ANNEXE

## 1 Base et organisation

101 **Forme juridique et but**

La Fondation de prévoyance Musiques-Arts est une fondation de droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle en faveur du personnel du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT), du Conservatoire de Musique de Genève et de l'Institut Jaques-Dalcroze dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution. Les écoles de la CEGM (Confédération des écoles genevoises de musique) ayant signé la convention collective, peuvent adhérer à la Fondation. Elle doit prémunir les membres du personnel, ainsi que ses proches et survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, à l'invalidité et au décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions de son règlement.

102 **Enregistrement LPP et fonds de garantie**

La Fondation de prévoyance est une institution de prévoyance qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP. Elle est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance du canton de Genève. Elle s'acquitte des contributions au Fonds de garantie LPP.

N° d'enregistrement LPP Canton de Genève : GE-1570  
N° d'enregistrement fonds de garantie, Berne : GE 355

103 **Indication des actes et des règlements**

	Date	
Statut	17.01.2013	
Règlement de prévoyance	01.01.2016	
Avenant no 1 au règlement de prévoyance	01.01.2017	Nouveau dès le 01.01.2019
Règlement d'organisation	Aucun	
Règlement liquidation partielle	01.01.2013	Approuvé par l'ASFIP le 27.02.2014
Règlement de placement	01.01.2019	Approuvé par l'ASFIP le 23.01.2020
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2015	Approuvé par le Conseil de fondation le 12.04.2016

104 **Organe supérieur (paritaire) / Droit à la signature**Conseil de fondation

	Fonction	Représentant	
Monsieur Gérard Zihlmann	Président	employeur	signature collective à 2
Monsieur Eric Jaques-Dalcroze	Membre	employeur	signature collective à 2
Madame Claire Ispérian - depuis le 01.10.2019	Secrétaire	employé	signature collective à 2
Madame Patricia Villars	Trésorière	employeur	signature collective à 2
Monsieur Cyril Ledermann	Membre	employé	signature collective à 2
Madame Monique Zuberbühler-Combey	Vice-président	employé	signature collective à 2
Monsieur David Gassmann	Membre	employé	signature collective à 2
Monsieur Pierre-Alain Bidaud	Membre	employeur	signature collective à 2

Commission de placement interne

Le Conseil de fondation est responsable de définir l'allocation stratégique des placements.

Il constitue les éventuelles commissions, désigne leurs membres et définit leur cahier des charges.

Adresse Fondation de prévoyance Musiques-Arts  
Rue François-d'Ivernois 7, 1206 Genève  
022 329 67 22

Téléphone

105 **Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance**

Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Genève (expert cocontractant) M. Bernard Romanens, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (expert exécutant)
Organe de révision	Fidinter SA, Lausanne M. Giovanni Chiusano, expert-réviseur agréé, réviseur responsable
Administration	Kessler Prévoyance SA, Lausanne Mme Joëlle Hadorn (gestionnaire)
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, Genève

		31.12.2019	31.12.2018
<b>106</b>	<b>Employeurs affiliés</b>	Nombre d'actifs	Nombre d'actifs
	Accademia d'Archi	19	16
	Cadets de Genève	18	19
	CEGM	2	2
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT), Genève	201	204
	Conservatoire de Musique de Genève, Genève	148	153
	Concours de Genève, Genève	4	3
	Ecole de Danse de Genève	23	22
	Espace Musical	29	28
	ETM	33	32
	Institut Jaques-Dalcroze, Genève	67	68
	Ondine Genevoise	15	13
	Studio Kodaly	18	17
		<u>577</u>	<u>577</u>
	Augmentation / diminution	<u>0</u>	
<b>2 Membres actifs et rentiers</b>			
<b>201</b>	<b>Assurés actifs</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
	<b>Plan de base</b>		
	Hommes	261	259
	Femmes	<u>316</u>	<u>318</u>
	Assurés actifs total	<u>577</u>	<u>577</u>
	Augmentation / diminution	<u>0</u>	
<b>202</b>	<b>Mutation Membres actifs</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
	<b>Plan de base</b>		
	Nouvelles entrées	43	38
	Sorties	-27	-26
	Pensionnés	-16	-17
	Invalides	0	-2
	Décès	<u>0</u>	<u>-2</u>
		<u>0</u>	<u>-9</u>
<b>203</b>	<b>Bénéficiaires de rentes</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
	Retraités **	271	260
	Enfants de retraités	13	15
	Invalides **	9	7
	Rentes d'enfants d'invalides	3	2
	Veuves et veufs **	43	43
	Rentes d'orphelins	2	1
	Total	<u>341</u>	<u>328</u>
	Augmentation / diminution	<u>13</u>	
<b>204</b>	<b>Mutation Bénéficiaires de rentes</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
	Nouvelles rentes pensionnés	15	14
	Fin rentes pensionnés	-4	-2
	Nouvelles rentes de conjoints	0	2
	Fin rentes de conjoints	0	0
	Nouvelles rentes d'invalidité	3	0
	Invalides en fin de droits	-1	0
	Début rentes enfants d'invalides	1	0
	Fin rentes enfants d'invalides	0	-1
	Nouvelles rentes enfants retraités	0	4
	Fin rentes enfants retraités	-2	0
	Nouvelles rentes d'orphelin	1	0
	Fin rentes d'orphelin	<u>0</u>	<u>0</u>
		<u>13</u>	<u>17</u>

\*\* A noter que 32 retraités, 12 conjoints survivants et 1 invalide sont réassurés auprès de la Zurich Assurances qui verse directement les rentes aux bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but

301 Explication des plans de prévoyance

La Fondation de prévoyance Musiques-Arts a élaboré un nouveau règlement en date du 1er janvier 2013 notamment pour être en adéquation avec l'entrée en vigueur de la 1ère révision LPP.

Le salaire assuré correspond au salaire AVS sans déduction de coordination. Le cercle des assurés est tous les salariés après le 1er janvier suivant la 17ème année.

La rente de retraite est calculée en fonction de l'avoir disponible et du taux de conversion réglementaire, avec option capital. Les rentes de décès et d'invalidité sont calculées en fonction du salaire assuré.

302 Financement, méthodes de financement

La Fondation Musiques-Arts est organisée selon le principe de la primauté des cotisations. La cotisation de l'employeur est au moins égale à la somme des cotisations versées par l'ensemble des assurés.

Hommes/femmes	Bonifications	Cotisation totale	Part employé		Part employeur	
			Epargne	Risque	Epargne	Risque
18 - 24	0.0%	4.0%	0.0%	1.0%	0.0%	3.0%
25 - 34	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
35 - 44	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
45 - 54	15.0%	21.0%	7.0%	1.0%	8.0%	5.0%
55 - AVS	16.0%	21.0%	7.0%	1.0%	9.0%	4.0%

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

401 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont conformes aux prescriptions Swiss GAAP RPC 26

402 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26.

Les valeurs effectives comptabilisées au jour de clôture sont les suivantes :

- Cours de change : cours du jour de clôture.
- Liquidités, créances : valeur nominale.
- Titres (inclus fonds de placement, fondation de placement, obligation : valeur du marché).
- Immobilier : valeur de rendement (5% rendement brut).
- Capital de prévoyance et provision technique : valeur calculée par l'expert en prévoyance professionnelle.
- Réserve de fluctuation de titres : évaluation selon marché économique et financier

403 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Dès le 31.12.2015, l'expert utilise les tables LPP 2015 à 3.0% (anciennement LPP 2010 à 3.50%) pour le calcul des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

5 Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

501 Nature de la couverture des risques, réassurances

Dès le 01.01.2019, les risques décès et invalidité sont assurés auprès de la Zurich Assurances pour une durée de 3 ans avec un taux de prime forfaitaire de 1.102% (risque et coûts). La prime risque se monte à CHF 345'578.05 et la part de la prime utilisée pour les frais de gestion administratifs se monte à CHF 35'306.50 au 31.12.2019. Le risque de longévité demeure à la charge de la fondation.

502 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et passifs des contrats d'assurance s'élèvent à CHF 7'466'112 (CHF 7'801'214 en 2018) pour la Zurich Assurances. Ils représentent les réserves mathématiques des rentes en cours.

503 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les capitaux de prévoyance des rentiers ont été calculés avec les tables actuarielles LPP 2015 (P 2015) au taux d'intérêt technique de 3.00%.

504	Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 1.1	62'816'218.55	65'209'291.75
	Cotisations d'épargne des salariés	2'310'935.50	2'251'411.70
	Cotisations d'épargne de l'employeur	2'758'203.75	2'693'236.35
	Rachats employés	757'080.60	716'952.05
	Apports de libre passage	1'089'317.30	105'142.48
	Remboursement des versements pour l'EPL/divorce	0.00	90'050.00
	Prestations de libre passage en cas de sortie	-903'516.60	-518'540.25
	Versement pour l'EPL/divorce	-236'272.40	-245'000.00
	Article 17 LFLP	-128'426.75	71'586.00
	Prestations en capital retraite/décès	-35'077.85	-1'099'444.55
	Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-5'217'991.30	-6'458'466.80
	Rémunération des capitaux de prévoyance	862'720.50	0.00
	Différence d'arrondi	0.20	-0.18
	<b>Capitaux de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>64'073'191.50</b>	<b>62'816'218.55</b>
	L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 1.50% pour toutes les écoles pour 2019. Pour l'année 2018, l'intérêt crédité était de 0.00% pour toutes les écoles.		
505	Développement du capital épargne des invalides	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Capitaux de prévoyance des assurés invalides au 1.1	1'383'919.00	1'382'975.60
	Apports de libre passage (nouveaux invalides)	0.00	188'826.40
	Transfert capitaux invalides (retraite)	-382'281.30	0.00
	Attribution des bonifications de vieillesse	52'904.90	74'066.30
	Dissolution suite décès	0.00	-261'949.30
	Article 17 LFLP	0.00	0.00
	Rémunération des capitaux de prévoyance	15'091.20	0.00
	<b>Capitaux de prévoyance des assurés invalides</b>	<b>1'069'633.80</b>	<b>1'383'919.00</b>
	L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 1.50% pour toutes les écoles pour 2019. Pour l'année 2018, l'intérêt crédité était de 0.00% pour toutes les écoles.		
506	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP</b>	<b>27'224'108.10</b>	<b>27'459'859.95</b>
	L'intérêt crédité sur les capitaux épargne est de 1.00% pour toutes les écoles en 2019. Pour l'année 2018, l'intérêt crédité était de 1.00% pour toutes les écoles.		
507	Développement du capital de couverture pour les rentiers	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Solde du capital de couverture au 1er janvier	75'372'527.00	71'115'679.00
	Rentes versées	0.00	0.00
	Attribution capitaux retraites	5'600'272.60	6'269'640.40
	Adaptation à la nouvelle valeur au 31.12	-3'964'527.60	-2'012'792.40
	<b>Capitaux de couverture pour les rentiers</b>	<b>77'008'272.00</b>	<b>75'372'527.00</b>



510	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Capital de prévoyance et provisions techniques nécessaires	152'376'563.30	147'077'377.55
	Capital de prévoyance et provisions techniques	152'376'563.30	147'077'377.55
	Réserve de contribution de l'employeur avec renonciation	0.00	0.00
	Réserve de fluctuation de valeurs	4'359'984.20	0.00
	Insuffisance	0.00	-6'887'566.00
	Fortune nette de prévoyance	156'736'547.50	140'189'811.55
	Degré de couverture	102.9%	95.3%

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

601	Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement	31.12.2019	31.12.2018
	Le Conseil de fondation gère de manière diligente la fortune de la Fondation de prévoyance selon le principe de sécurité. La sécurité est appréciée en fonction de la situation financière globale de la fondation et de sa capacité à prendre des risques.		
	Banque dépositaire	UBS SA, Genève (global custody) - FINMA	
	Gestion des titres	UBS SA, Genève - FINMA GAM Investment Management (Switzerland) SA, Genève - FINMA Banque Pictet & Cie, Genève - FINMA 1875 Finance SA, Genève - FINMA	
	Mandat de conseil	Keenest Sàrl (anciennement Jacques Raemy)	
602	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01	0.00	5'118'923.02
	Attribution / Dissolution en faveur du compte d'exploitation	4'359'984.20	-5'118'923.02
	Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	4'359'984.20	0.00
	Objectif de réserve de fluctuation de valeurs	28'247'843.39	25'664'005.25
	Insuffisance de réserve de fluctuation de valeurs	-23'887'859.19	-25'664'005.25

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs représente 19% de la valeur totale du portefeuille titres (y compris immeuble en direct). Les obligations sont évaluées à la valeur du marché conformément aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Le règlement de placement a été adapté suite à l'intégration des immeubles en direct au calcul de l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs.

603	Présentation des placements par catégorie						
Catégories de placements	31.12.2019	En % de la fortune	Allocation stratégique	Limite selon règlement placement		Limitation selon OPP2	
				Min.	Max.		
	CHF	%	%	%	%	%	
Liquidités en CHF	3'606'800.47	2.31					
Liquidités en devise	3'958'522.84	2.53					
Obligations suisses en CHF	26'639'579.46	17.05					
Obligations suisses en devises	1'047'165.49	0.67					
Obligations étrangères en CHF	9'335'803.03	5.98	40	20	70		
Obligations étrangères en devises	18'127'895.76	11.60					
Actions CH	27'235'407.95	17.43					
Actions étrangères en CHF	8'365'762.44	5.35	35	20	50	50	
Actions étrangères en devises	23'277'489.43	14.90					
Immeuble	4'753'026.00	3.04					
Fonds immobiliers suisses en CHF	8'878'167.73	5.68	12	5	25	30	
Fonds immobiliers étrangers en CHF	4'656'435.52	2.98					
Fonds immobiliers étrangers en devises	2'528'604.84	1.62					
Produits alternatifs	13'827'522.29	8.85	13	0	25	15	
Total	156'238'183.25	100.00					
Total en monnaies étrangères	48'939'678.36	31.32	35			30	
Total en actions	58'878'659.82	37.69	35	20	50	50	
<b>Somme du bilan / placements</b>	<b>156'238'183.25</b>	<b>100.00</b>					

A l'exclusion des placements en monnaies étrangères, toutes les limites de placement selon les articles 54ss OPP2 sont respectées. Le Conseil de Fondation autorise l'extension des placements dans les placements en immobilier à l'étranger (art. 55 let. C OPP2), dans les placements alternatifs (art. 55 let. D OPP2) et dans les placements en monnaies étrangères jusqu'à 35% des actifs.



JPY	M.E.	CHF	Cours		
12.12.2018/15.03.2019	20'000'000.00	175'040.00	0.896395	0.00	-4'239.00
				<u>0.00</u>	<u>-4'239.00</u>
Fonds GAM (pas de détail)				0.00	0.00
<b>Futurs actions suisses</b>					
FUT FUTURE ON INDEX 20.03.2020				0.00	0.00
				<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<b>Futurs actions étrangères M.E.</b>					
FUT FUTURE ON INDEX 20.03.2020				0.00	0.00
FUT FUTURE ON INDEX 20.03.2020				0.00	0.00
				<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<b>Alternatifs</b>					
CERT PP/BANQ PICTE				349'862.65	0.00
				<u>349'862.65</u>	<u>0.00</u>
<b>Futurs actions</b>					
FUT FSMI MAR 19 CHF / 15.03.2019				0.00	0.00
FUT FESX MAR 19/N EUR / 15.03.2019				0.00	0.00
FUT SP-MIN MAR 19 USD / 15.03.2019				0.00	0.00
				<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<b>Futurs obligations</b>					
FUT CONF MAR 19 CHF / 07.03.2019				0.00	0.00
FUT FGBL MAR 19 EUR / 08.03.2019				0.00	0.00
				<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

**Actifs mis en gage**

Les dépôts 1875 Finance et Pictet AM sont nantis pour un montant total de CHF 69'886'151.00 (CHF 60'747'314.00 en 2018) dans le cadre de la marge exigée sur opérations sur devises.

**Engagement de capital ouvert**

Fonds UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland Société en Commandite de Placements Collectifs (SCPC)

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Engagement total	4'000'000.00	4'000'000.00
Montant libéré	3'948'000.00	3'948'000.00
Engagement ouvert	52'000.00	52'000.00

**Engagement de capital ouvert**

Renaissance Evergreen. No de valeur : 36895052. ISIN CH0368950520.

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
Montant de souscription	2'000'000.00	0.00
Montant libéré	575'700.00	0.00
Engagement ouvert	1'424'300.00	0.00

605	Explications du résultat net des placements	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
6051	<b>Résultat net des liquidités et placements à terme</b>		
	Intérêts sur c/c bancaires et autres	-383.68	-26'167.73
	Gains et pertes nets sur les monnaies étrangères	-128'629.47	-479'235.26
		<u>-129'013.15</u>	<u>-505'402.99</u>
	<b>Résultat net des obligations</b>		
	Produit des intérêts	1'124'936.78	387'038.42
	Gains et pertes réalisés	259'548.69	-144'454.81
	Gains et pertes non réalisés	958'179.53	-818'235.34
		<u>2'342'665.00</u>	<u>-575'651.73</u>
	Produit des dividendes	824'524.41	729'297.90
	Gains et pertes réalisés	2'099'744.53	-184'915.97
	Gains et pertes non réalisés	9'689'820.44	-5'724'549.72
		<u>12'614'089.38</u>	<u>-5'180'167.79</u>
	<b>Résultat net des fonds immobiliers *</b>		
	Produit des dividendes	450'668.16	347'254.00
	Gains et pertes réalisés	22'794.24	-183'807.76
	Gains et pertes non réalisés	1'527'356.60	-94'654.85
		<u>2'000'819.00</u>	<u>68'791.39</u>
	<b>Résultat net des immeubles</b>		
	Produit des immeubles	237'651.30	129'312.60
	Charge des immeubles	-56'584.64	-40'106.89
	Plus-value et Moins-value non réalisées	-418'789.00	-20'000.00
	* Voir commentaire sous chiffre 703	<u>-237'722.34</u>	<u>69'205.71</u>
	<b>Résultat net des produits alternatifs/structurés</b>		
	Produit des placements alternatifs	98'397.65	64'170.40
	Gains et pertes réalisés	-506'164.09	-9'582.43
	Gains et pertes non réalisés	831'205.47	52'395.09
		<u>423'439.03</u>	<u>106'983.06</u>
	<b>Frais d'administration des placements</b>		
	Frais de gestion de fortune	-553'219.60	-550'696.57
	Transactions et frais d'impôts	-739'898.64	-750'567.97
		<u>-1'293'118.24</u>	<u>-1'301'264.54</u>
	<b>Intérêts moratoires sur prestations de libre passage</b>		
	Intérêts 2.00% en 2019 et 2.00% en 2018	0.00	0.00
		<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
	<b>Total du résultat sur placements</b>	<u>15'721'158.68</u>	<u>-7'317'506.89</u>
6052	<b>Performance des placements</b>	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
	Somme de tous les actifs au début de l'exercice	141'250'746.48	149'052'962.32
	Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	157'585'813.99	141'250'746.48
	Moyenne de l'état des actifs (non pondéré)	<u>149'418'280.24</u>	<u>145'151'854.40</u>
	Résultat net des placements	<u>15'721'158.68</u>	<u>-7'317'506.89</u>
	Performance des placements	10.5%	-5.0%

<b>6053 Frais de gestion de la fortune</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>
Frais de gestion de fortune facturés	553'219.60	550'696.57
Courtage et frais d'impôts	238'779.14	238'740.27
Frais TER des placements collectifs transparents (obligations)	39'806.30	21'970.52
Frais TER des placements collectifs transparents (actions)	72'700.84	79'392.24
Frais TER des placements collectifs transparents (immobiliers)	149'309.82	146'257.80
Frais TER des placements collectifs transparents (commodities)	8'555.81	10'094.41
Frais TER des placements collectifs transparents (fonds hedge)	230'746.73	254'112.73
Frais TER des placements collectifs transparents (fonds GAM)	0.00	0.00
<b>Total des frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)</b>	<b>1'293'118.24</b>	<b>1'301'264.54</b>
Placements transparents	151'609'250.38	136'636'795.14
Placements non transparents	4'628'932.85	3'403'755.25
<b>Total des placements</b>	<b>156'238'183.23</b>	<b>140'040'550.39</b>
Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents	0.85%	0.95%
Taux de transparence en matière de frais	97.0%	97.6%

**Placements collectifs non transparents**

Nom du produit	Fournisseurs	code ISIN	Valeur au 31.12.2019
PTR SIRIUS IC HEC	PTR Sirius	LU2017473849	192 736.00
GAM JAP CHF-INS-ACC	GAM Sir Japan Eqty	IE00BD2BZR30	536 662.40
TSC GEF R EST AOD	TSC Fund SICAV-SIF	LU1075172277	2 528 604.84
FUNDLO BAS USD-I-AC	FundLo Back Bas	IE00B3PPHH68	1 021 066.97
CERT PP/BANQ PICTE	Banque Pictle & Cie	CH0467183304	349 862.65
			<b>4 628 932.86</b>

Conformément à l'art. 48a al.3, l'organe suprême se détermine chaque année sur les placements effectués ne pouvant faire ressortir les frais de gestion.

606	Comptes courants l'employeur	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	CPMDT	299'809.45	327'215.05
	CMG	-234'417.35	-136'810.50
	CEGM	1'775.60	883.55
	IJD	-12'850.70	62'494.50
	Ondine Genevoise	15'580.90	7'344.40
	EDG	43'845.00	32'011.40
	Espace Musical	18'293.60	16'975.30
	Cadets de Genève	9'302.10	1'761.60
	ETM	34'434.93	11'617.90
	Accademia d'Archi	12'084.35	0.35
	Studio Kodaly	25'596.00	21'105.20
	CC ILG Serge	1'360.20	0.00
	CC WICHSER Pierre	-925.30	0.00
	Concours de Genève	7'061.40	-5'039.40
		<u>220'950.18</u>	<u>339'559.35</u>

Au 31 mars 2020, toutes les écoles se sont acquittées des cotisations 2019.

#### 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

701	Comptes régularisation actifs	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Intérêts courus	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
	Acompte réassurance	346'000.00	318'000.00
	Fonds de garantie LPP	12'112.45	13'455.90
	Réserve de cotisation employeur (IJD)	0.00	0.00
	Actifs transitoires	485.30	28'796.20
	Décompte de rémunération	<u>0.00</u>	<u>10'975.15</u>
	<b>Total comptes de régularisation actifs</b>	<u><b>358'597.75</b></u>	<u><b>371'227.25</b></u>

Le fonds de garantie se compose de CHF 27'640.05 (CHF 23'413.30 en 2018) à titre de contributions légales concernant les subsides et toutes les autres prestations et de CHF -39'752.50 (CHF -36'869.20 en 2018) à titre de subsides pour structure d'âge défavorable.

702	Comptes régularisation passifs	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Libération épargne et rentes invalides	255'366.40	256'287.10
	Provision révision	8'500.00	8'500.00
	Provision expert	10'000.00	10'000.00
	Passifs transitoires	57'433.47	35'353.25
	PT Global Custodian 2018	26'379.12	24'151.53
	Loyers encaissés d'avance	7'808.70	6'987.40
	Impôt à la source dû	<u>31.80</u>	<u>0.00</u>
	<b>Total comptes de régularisation passifs</b>	<u><b>365'519.49</b></u>	<u><b>341'279.28</b></u>

703	Immeuble	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Immeuble Dompierre	2'600'026.00	2'586'815.00
	Immeuble Chamoson (St-Pierre de Clages)	<u>2'153'000.00</u>	<u>2'585'000.00</u>
	<b>Total immeubles en direct</b>	<u><b>4'753'026.00</b></u>	<u><b>5'171'815.00</b></u>

L'immeuble de St-Pierre de Clages a été acquis le 21 décembre 2018 avec entrée en jouissance au 1er janvier 2019. L'inscription au registre foncier a été effectuée début 2019.

704	Frais d'administration	31.12.2019	31.12.2018
		CHF	CHF
	Honoraires de gestion	124'501.20	124'501.20
	Honoraires expert et organe de révision	54'388.50	27'693.60
	Frais Autorité de surveillance	9'503.65	11'794.20
	Frais divers (secrétariat, conseil de fondation)	70'554.82	58'306.30
	Charges diverses	<u>6'257.55</u>	<u>9'221.51</u>
	<b>Frais d'administration</b>	<u><b>265'205.72</b></u>	<u><b>231'516.81</b></u>

**8 Demandes de l'autorité de surveillance**

Annexe adaptée selon courrier du 23 janvier 2020.

**9 Autres informations relatives à la situation financière**

**901 Evolution du découvert**

Au 31 décembre 2018 la fondation de prévoyance Musiques-Arts présentait une situation de découvert et présentait un degré de couverture de 95.3%.

Au 31 décembre 2019 ce découvert a pu être résorbé grâce aux bons résultats de la fondation et le degré de couverture est supérieur à 100%

**10 Rétrocessions**

Néant.

**11 Liquidation partielle**

Néant.

**12 Evénements postérieurs à la date du bilan**

Suite à la crise épidémiologique liée au coronavirus, les marchés boursiers font l'objet d'une très grande volatilité, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les résultats futurs, sur la fortune et sur le degré de couverture. A la date de ce rapport, il n'est toutefois pas possible d'en évaluer le montant.